

Centre culturel

M. Coates: J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. Voici deux vendredis de suite que la chose se produit. Les députés libéraux de l'arrière-ban profitent d'un débat sur un avis de motion concernant un sujet bien déterminé pour faire des discours qui sont sans rapport aucun avec la question à l'étude. Dans le cas présent, le député attaque le gouvernement qu'il représente. Si l'on veut que les députés se préparent en vue de l'heure réservée aux initiatives parlementaires et attendent que leurs sujets soient discutés, il faut, je pense, que la présidence veille à ce que tout se déroule convenablement et que les députés ne lisent pas des textes rédigés d'avance—ce qui ne doit pas se faire de toute façon—et pour qu'ils parlent du sujet dont la Chambre est saisie. Ce n'est pas ce que fait le député.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. McIsaac) veut intervenir au sujet du même rappel au Règlement.

M. McIsaac: Madame l'Orateur, il n'y a pas si longtemps que je suis député, mais j'ai déjà remarqué, de l'autre côté, certaines habitudes dont je ne suis pas sûr qu'elles soient conformes à notre Règlement. Le député qui avait la parole parlait de la question soulevée par le député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir). Il essaie de faire voir qu'il y a d'autres façons de dépenser l'argent que celle demandée par la motion. On ne peut sûrement pas dire que c'est là s'écarter du sujet. Il fait des comparaisons et rien d'autre.

M. Maine: Madame l'Orateur, je m'élève contre les propos du député...

M. Coates: Allez-y. Ma motion de la semaine dernière vous a servi à parler de l'énergie atomique.

M. Maine: Voilà, le député n'a pas été assez fin pour comprendre que je parlais de sa motion sur l'aménagement des forces marémotrices de la baie de Fundy et il ne s'est pas rendu compte que mes propos se rapportaient au sujet.

M. Reynolds: Je voudrais commenter brièvement le rappel au Règlement, madame l'Orateur. A titre de député de l'Ouest obligé d'écouter ces propos de gens de l'Est, il me paraît inexplicable que les députés de ce côté-ci n'aient pas critiqué une seule fois le gouvernement alors que le député d'en face qui devait commenter la motion, a passé la moitié de son temps à blâmer le gouvernement.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) désire-t-il commenter le rappel au Règlement?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Oui, madame l'Orateur. Si je veux m'en prendre au gouvernement—ce que je n'ai pas fait...

Des voix: Oh, oh!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): ... j'en ai bien le droit. Nous sommes libres de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Madame l'Orateur, parlant de liberté, je me demande si le député a eu l'occasion

d'examiner le débat sur la question de privilège soulevée il y a quelques jours par le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) quand le député de Windsor-Ouest (M. Gray), ancien ministre de la Consommation et des Corporations et qui avait prouvé qu'il était libre, a vu sa liberté piétinée par le secrétaire parlementaire.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Je remercie les députés de leurs contributions, mais je dois leur rappeler que la motion porte sur l'établissement d'un centre culturel... le député de York-Ouest (M. Fleming) veut-il revenir sur le rappel au Règlement?

M. Fleming: Je ne veux pas m'étendre là-dessus, madame l'Orateur, mais avec le plus grand respect envers le motionnaire, envers vous-même et la sagesse avec laquelle vous avez pris une décision à ce sujet, permettez-moi de dire que j'ai entendu les observations du motionnaire et qu'elles m'ont paru valables. Ce n'est qu'après avoir entendu la réponse des députés de ce côté-ci que certaines questions me sont venues à l'esprit. Certainement, on reconnaît la valeur d'un débat lorsqu'il nous fait réfléchir au problème dont est saisie la Chambre.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député désire continuer à discuter de ce rappel au règlement, cela me convient, mais je voudrais signaler que nous épuisons le temps consacré aux initiatives parlementaires. Si le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) veut faire d'autres observations au sujet de la création d'un centre culturel, qu'il soit pour ou contre, nous l'écouterons.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame l'Orateur, j'ai tenté d'expliquer pourquoi je m'oppose à cette motion en particulier et, si le député consentait à suivre votre conseil, nous pourrions progresser. Je ne parlerai plus très longtemps...

M. Coates: Pouvez-vous vous retrouver?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Pas de problème... et vous? On parle beaucoup de la liberté et je conviens que nous vivons dans la société la plus libre du monde. Je déclare à la Chambre toutefois qu'aussi longtemps que la disparité économique entachera l'organisme politique, l'esprit national ne pourra être complètement libre. Une personne condamnée à une vie d'esclave pour gagner son pain quotidien ne peut avoir l'esprit libre.

La région atlantique du Canada est la plus ancienne et, sous maints rapports, la plus riche de notre grand pays. Nous avons largement contribué à l'édification de notre nouvelle nation aux points de vue social, culturel, spirituel, politique et économique. Nous savons gré aux récents gouvernements fédéraux de leurs efforts pour combler l'écart économique et le gouvernement actuel a fait plus que n'importe quel autre sous ce rapport. Nous avons également besoin des paiements de péréquation et des subventions à l'expansion économique régionale mais nous devons poursuivre nos efforts—en fait nous devons nous engager à nouveau à faire disparaître les injustices dont je vous ai parlé. Pour y arriver, nous devons replacer nos priorités dans une juste perspective. Nous ne pouvons nous permettre actuellement d'atténuer nos efforts en vue d'une économie saine, diversifiée et stable car ce serait nous exposer à un bouleversement considérable, résultant entre autres d'occasions perdues et d'espoirs frustrés.